

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321

Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

364^{ÈME} RÉUNION

26 MARS 2013

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BR.(CCCLXIV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 364^{ème} réunion, tenue le 26 mars 2013, a consacré une séance publique sur le thème: «Les femmes et les enfants dans les situations de conflits violents en Afrique: contribution et rôle des femmes ». La réunion s'est tenue conformément à la décision adoptée par le Conseil en sa 223^{ème} réunion, tenue le 30 mars 2010.

Le Conseil a pris note des communications faites par le Directeur de la Direction Femmes, Genre et Développement, le Représentant de la première Dame du Nigéria, S.E. Dame Patience Jonathan, les Etats membres et les partenaires de l'UA, ainsi que par les organismes des Nations unies (Femmes NU et UNICEF).¹

Le Conseil s'est félicité du communiqué de solidarité de la Mission de paix des Premières dames africaines et d'African Women Mediators et a souligné le rôle important que jouent ces organisations et autres OSC sur la scène de la paix et de la sécurité.

Le Conseil a souligné la nécessité de saisir toute occasion pour intégrer le genre dans l'Agenda continental de paix et de sécurité et pour promouvoir l'autonomisation des femmes et leurs contributions. Le Conseil a reconnu la contribution et la présence accrues des femmes dans les opérations de maintien de la paix. Bien que le nombre des femmes parmi le personnel en uniforme – les forces militaires et de police - reste limité, des mesures actives doivent être prises par les missions de maintien de la paix, afin d'accroître le nombre de postes civils occupés par des femmes. Le Conseil a reconnu que la prise de conscience accrue qui accroît la présence des femmes dans le maintien de la paix et d'autres acteurs essentiels améliore grandement le règlement des conflits et les processus de réhabilitation post-conflit et veille à ce que les besoins des femmes et de la population en général sont intégrés dans les négociations et accords de paix.

Le Conseil a reconnu le fait que bien que les instruments nécessaires à la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés et à la promotion de leurs droits existent, le rythme de mise en œuvre de ces instruments est hélas lent. Le Conseil a, par conséquent, appelé à leur mise en œuvre intégrale.

Le Conseil a souligné la responsabilité des Etats membres d'assurer la protection des femmes et des enfants dans les situations où ils sont menacés ou touchés par la violence, conformément aux instruments pertinents de l'UA et internationaux. Le Conseil a condamné le recours à la violence sexuelle comme arme de guerre, a souligné la nécessité de lutter contre l'impunité

¹ Vingt-quatre (24) participants des Etats membres , des partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des organisations de la société civile ont pris la parole au cours du débat public.

dans les cas de violence sexuelle et de viol dans les situations de conflit et a souligné la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces actes.

Le Conseil a pris note des efforts déployés par la Commission pour répondre à l'appel du Conseil de 2010 d'inscrire la question des femmes et des enfants au centre de ses travaux en vue d'élaborer des stratégies aux niveaux continental, régional et national pour faciliter le suivi de la situation des femmes et des enfants en période de conflit.

Le Conseil a réitéré le fait que l'attention particulière accordée aux femmes et aux enfants met clairement en lumière les larges dimensions de la sécurité humaine de l'Agenda de paix et de sécurité de l'UA, telles qu'énoncées dans la Déclaration solennelle sur une politique africaine commune de défense et de sécurité (PACDS), adoptée par la 2^{ème} Session extraordinaire de la Conférence de l'Union, tenue le 28 février 2004, afin que les conflits en Afrique ne puissent pas être dissociés des défis de la réduction de la pauvreté et de la promotion de la santé, du développement et de l'éducation, d'autant plus que l'OUA/UA célèbre, en mai 2013, son 50^{ème} anniversaire depuis qu'elle s'est résolue à relever ces mêmes défis.

En outre, le Conseil a félicité la Commission pour les mesures qu'elles a prises pour renforcer la perspective genre dans tous les aspects du travail du Département Paix et Sécurité, en particulier dans le cadre de l'Architecture continentale de paix et de sécurité, dans les diverses politiques et activités, à travers le renforcement des capacités et la responsabilisation dans le domaine du genre. La responsabilité de la mise en œuvre d'une politique genre doit être diffusée à travers la structure de l'organisation, plutôt que concentrée dans une petite unité centrale. Ces efforts doivent inclure, d'une part, l'examen de la nomination d'un Représentant spécial sur la violence contre les femmes et les enfants dans le contexte des conflits armés, et d'autre part, l'organisation de sessions de formation régulières pour le personnel du siège de l'UA et de terrain, afin de renforcer ses compétences dans l'intégration du genre conformément à la résolution 1325 (2000) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité des Nations unies. Ces formations constituent une mesure importante, afin d'accroître la sensibilisation du personnel de l'UA sur les questions de genre dans le contexte de la prévention des conflits et de la réponse aux conflits.

Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis dans le perfectionnement par la Direction Femme, Genre et Développement et le Département Paix et Sécurité du Manuel de formation des formateurs de l'UA dans le domaine du genre pour les opérations de soutien à la paix (OSP), y compris le Code de conduite, et le Guide de formateurs, qui ciblent également la Force africaine en attente (FAA) et sa contribution à l'intégration de la dimension du genre parmi les soldats de la paix africains.

Le Conseil a, en outre, recommandé que la version finale du troisième plan stratégique de la Commission de l'UA pour la période 2014-2017 comprenne un aperçu global des actions, réalisations et défis spécifiques à la mise en œuvre de l'agenda du genre, de la paix et de la

sécurité, en particulier ceux liés à la participation des femmes à la médiation et à la diplomatie préventive.

Le Conseil a noté les progrès accomplis par les États membres et les membres de l'Association africaine des formateurs au soutien de la paix (APSTA) pour avoir mis à disposition leur personnel, a noté les projets d'inclure les centres d'excellence et a souligné l'importance des membres de l'APSTA formées en tant que formateurs des formateurs dans le domaine du genre et l'utilisation du Manuel de formation des formateurs de l'UA dans le domaine du genre pour les opérations de soutien à la paix dans leur future formation.

Le Conseil s'est félicité des efforts déployés par la Présidente de la Commission pour continuer à assurer l'intégration des aspects genre dans les activités de l'UA. Le Conseil a, en outre, noté les défis qui subsistent, et exhorte, par conséquent, la Commission à consolider encore davantage la stratégie du CPS qui est mise en place pour relever ces défis.

Le Conseil a noté les progrès réalisés par les États membres dans la ratification et la mise en œuvre du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et d'autres instruments internationaux. Le Conseil a, en outre, pris note des progrès accomplis par les États membres dans la soumission de leurs rapports sur la Déclaration solennelle sur le Genre en Afrique (2005), la Charte africaine sur la protection et le bien-être de l'enfant (1999), ainsi que sur la Convention de l'UA pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (2009).

Le Conseil est convenu d'organiser la prochaine séance publique sur les femmes et les enfants dans les situations de conflit en Afrique en septembre 2013.

Le Conseil a décidé de rester saisi de la question.